

Knauf : le « oui, mais » du commissaire enquêteur

Vu 70 fois

Le 16/11/2018 à 05:00



En attendant la décision du préfet, les travaux en cours sur la future plateforme Knauf Insulation de la mégazone d'Illange se poursuivent. Photo Julio PELAEZ

Alain Lintz, le commissaire en charge de l'enquête sur le projet d'implantation d'une usine de laine de roche Knauf Insulation sur la mégazone d'Illange a remis son rapport au préfet de Moselle, jeudi. C'est le représentant de l'Etat qui donnera, ou non, l'autorisation d'exploiter.

Un document de 139 pages au terme duquel il émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation de l'industriel. Avis assorti de trois réserves que Knauf devra lever sous peine de le voir devenir défavorable.

La première réserve d'Alain Lintz porte obligation de définition, par arrêté préfectoral, des valeurs limites d'émissions atmosphériques comparables à celles constatées sur le site de Saint-Egidien en Allemagne, réputé performant en la matière.

La seconde exige la concrétisation d'une longue série d'engagements contenus dans le mémoire en réponse que Knauf a présenté dans le cadre de l'enquête. Il s'agit d'engagements sur les aspects visuels (végétalisation des talus, plantation de haies d'arbres, ajout de 3,5 ha d'espaces verts, etc.) mais surtout environnementaux. Knauf devra ainsi baisser de 15 % les émissions de CO₂, progressivement utiliser dans son process un liant « vert » à base de glucose

– l'Ecosse – et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition des populations au chrome VI (substance cancérigène et mutagène), au diéthylamine (nocif par inhalation, contact cutané et en cas d'ingestion) ainsi qu'aux poussières.

Qualité des eaux et comité de suivi

Knauf devra aussi vérifier périodiquement les niveaux sonores enregistrés en limite du site, respecter la qualité des eaux imposée par la station d'épuration de Guénange, au besoin en installant dans l'usine une station de traitement, supprimer ses tours réfrigérantes, la cuve GPL prévue et installer jusqu'à 7 500 m² de panneaux solaires. Enfin, le site sera placé sous surveillance d'un comité de suivi en charge de l'exécution des mesures prévues par la troisième et dernière réserve formulée. Selon ses termes, l'industriel aura l'obligation de développer une démarche d'amélioration continue en vue de la réduction de ses émissions à la source et de définir un plan ambitieux de mise en œuvre du liant « vert » pour, à terme, la totalité de la production.

Moins contraignant, Alain Lintz formule deux recommandations concernant la conception de l'une des cheminées sur le site et le recours au transport fluvial.

Contactée, l'association Stop Knauf Illange a indiqué qu'elle « allait dépouiller le rapport en détail avant de s'exprimer », tout en rappelant que « plusieurs recours devant le tribunal administratif restent à l'étude ».

H. B. herve.boggio@republicain-lorrain.fr